

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
Lundi 22 mars 2010

Convocations du 10 mars 2010

Présents : Alain Lambert, Daniel Duclosson, Jocelyne Artéro, Dominique Rey, Nathalie Mortier, Valérie Nguyen Van, Mathilde Millet, Philippe Guichard, Philippe Girod, Denis Vuailat.

Absent excusé : Frédéric Merlet qui donne pouvoir à Daniel Duclosson.

Secrétaire de séance : Dominique REY

Monsieur Alain Lambert ouvre la séance et informe le conseil qu'un point supplémentaire serait à mettre à l'ordre du jour : **Modification des statuts de la Communauté de communes de la Semine pour ce qui concerne l'assainissement individuel en modifiant la compétence optionnelle – en ajoutant « réhabilitation de l'assainissement non collectif »**. Le conseil donne son accord.

I – Approbation du dernier compte-rendu :

Lors de la réunion du C.C.A.S du 05 février 2010 les élus et membres extérieurs du comité avaient décidé, en sus de modifier les conditions d'âge pour bénéficier des différents avantages offerts aux seniors de la commune - repas, voyage et colis de Noël, de demander une participation financière aux conjoints(es) des bénéficiaires n'ayant pas atteint l'âge requis

Il a été proposé d'apporter des précisions sur le paragraphe III du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 février : *« désormais une participation financière de 15 € pour le repas des anciens et de 15 € pour le voyage annuel sera demandée aux conjoints(es) s'ils n'ont pas l'âge requis. Le comité propose que leur conjoints(es) ainsi que ceux (celles) des conseillers municipaux participent également en payant cette somme forfaitaire de 15 € »*

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Recrutement pour l'été 2010 de personnel saisonnier :

Considérant l'entretien indispensable des espaces verts et des fleurs pendant l'été – arrosage, désherbage, tonte – ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux – nettoyage, peinture etc Le Maire propose de recruter pour les mois de Juin - Juillet - Août et éventuellement Septembre plusieurs Adjoints techniques saisonniers, à temps non complet, environ 20 heures hebdomadaires pour réaliser les différentes tâches. Le conseil donne son accord. Un appel à candidatures va être fait par voie d'affichage sur les panneaux communaux.

III – Modification des statuts de la Communauté de communes de la Semine :

Le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de communes de la Semine à propos d'une modification des statuts **qui permettrait d'engager la CCS dans la réhabilitation de l'assainissement non collectif en qualité de maître d'ouvrage** pour les études et gestionnaire des aides publiques destinées aux propriétaires d'installation d'assainissement autonome faisant l'objet d'une pollution dûment constatée.

L'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 concerne l'obligation de mise en conformité des installations d'assainissement individuel. Afin d'encourager les propriétaires dans cette démarche de réhabilitation, l'Agence de l'eau et le Conseil général mettent en place des aides financières. Pour permettre à ces propriétaires de profiter des subventions, la C.C.S. doit se porter mandataire de ces aides. Les statuts actuels ne le permettant pas il y a lieu de les modifier.

Entendu cet exposé le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de la Semine au regard de la compétence optionnelle à laquelle il faut ajouter : *« réhabilitation de l'assainissement non collectif »*.

IV – Exonération de la redevance d’occupation du domaine public :

Le Maire informe le conseil qu’une délibération communautaire en date du 26 octobre 2005 précisait que les communes doivent procéder à l’achat, la viabilisation et la mise à disposition de la CCS, à titre gratuit, des terrains sur lesquels une station d’épuration sera construite.

Le Décret 2009-1683 du 30 décembre 2009 fixe le régime juridique des redevances susceptibles d’être perçues par les communes en raison de l’occupation de leur domaine public par les ouvrages de distribution d’eau et d’assainissement.

La commune est sollicitée par la Communauté de communes d’exonérer cette redevance.

Entendu cet exposé le conseil municipal accepte d’exonérer la Communauté de communes de la Semine de la redevance d’occupation du domaine public pour les ouvrages et canalisations d’assainissement.

V – Convention de mise à disposition de l’employé communal entre la commune et le SIVU interscolaire :

Le S.I.V.U interscolaire ne dispose pas de personnel spécifique pour assurer les petits travaux de maintenance du bâtiment -peinture, serrurerie, menuiserie etc - ainsi que pour l’entretien des espaces verts du nouveau bâtiment scolaire intercommunal.

Les agents techniques des communes de Chêne en Semine, Francens et St Germain sur Rhône sont sollicités ponctuellement pour différents travaux. Afin de prévenir tout problème en cas d’accident de service lié à la manutention et d’être couvert au niveau des assurances statutaires, le Maire :

propose d’établir une convention de mise à disposition de l’employé communal entre la commune et le SIVU interscolaire.

précise néanmoins que les détachements seront limités à une demi-journée par semaine et

que toute intervention à l’intérieur du bâtiment scolaire est placée sous la responsabilité du S.I.V.U.

que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La municipalité émet un avis favorable à l’établissement de cette convention.

VI – Travaux bâtiment communal Mairie-école :

Le Maire informe le conseil que le montant initial des travaux s’élevait à **565 000 € HT**

67 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Toutes les offres ont été étudiées par la maîtrise d’œuvre. Suite à l’ouverture des plis et à l’étude des propositions reçues le coût total s’est élevé à la somme de **412 926.56 € HT**. Les offres ont été classées suivant une note pondérée dont les critères sont les suivants :

Prix : 50%, valeur technique 40 %, respect du planning 10 %.

Le Maire donne lecture, pour chacun des 11 lots, des différentes estimations du maître d’œuvre et de la proposition de l’entreprise retenue. Seule l’entreprise Gontard Foraz pour le lot n°11 électricité, chauffage électrique, courant faible a demandé des explications sur le choix. Elle était effectivement moins disante mais avait omis de fournir le planning.

Une réponse par lettre recommandée avec accusé de réception lui a été adressée lui expliquant les raisons de son éviction.

VII - Projet de plan de gestion des dragages d’entretien du lit du Rhône de la chute de Génissiat au palier d’Arles

Monsieur Dominique Rey, adjoint au Maire, expose les circonstances de ce plan.

La **Compagnie Nationale du Rhône** a reçu la concession du Rhône en 1934 pour l’entretenir et l’aménager. Parmi ses obligations, elle doit gérer le lit du fleuve et mettre en place des opérations de dragage pour retirer les sédiments dans le strict respect de l’environnement, de la sécurité pour la navigation et de la sûreté hydraulique.

Certains travaux peuvent être réalisés sans accord des communes, mais pour les opérations qui mobilisent des sédiments, les interventions sont soumises à autorisation des communes. Il s'agit d'un avis de principe demandé sur un plan d'entretien et non un programme, donc pas de date précise de réalisation.

Monsieur Rey informe le conseil que les communes entre Génissiat et Arles ont reçu pour consultation par le public le projet de plan de gestion des dragages d'entretien du Rhône sur cette portion. Les conseils municipaux des 212 communes concernées sont appelés à donner un avis motivé sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement dès **l'ouverture de l'enquête publique soit le 1^{er} mars 2010** et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de celui-ci. Toutes les délibérations des différents conseils municipaux seront adressées au Préfet de la Drôme, Préfet coordonnateur pour l'ensemble des 11 départements concernés.

Le conseil donne un avis favorable au projet de plan de gestion tel qu'il a été proposé par la Compagnie Nationale du Rhône.

VIII – Office National des Forêts :

Certification de la gestion durable de la forêt communale, adhésion au P.E.F.C. :

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. L'adhésion au PEFC est obligatoire si la commune souhaite obtenir des subventions de la région.

L'adhésion est faite pour une durée de **5 ans au coût de 47.85 €**

Accord du conseil pour adhérer à PEFC.

Monsieur Girod pense que suite au martelage un arbre sur trois sera coupé mais que cela pourrait entraîner la chute des arbres voisins.

En ce qui concerne le programme d'actions pour l'année 2010 :

Travaux de maintenance : entretien des limites, réouverture de layons et peinture des liserés, bornes et leurs repères pour la somme de 2603 € HT, ***le conseil émet un avis défavorable***

Seule la maîtrise d'œuvre pour l'encadrement des travaux d'un montant de 320 € HT est acceptée.

Creusement d'une mare en forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis fourni par l'Office National des Forêts concernant les travaux de creusement d'une mare d'environ 200 m² au lieu-dit « Le saut » sur la parcelle n°G en forêt communale de Saint Germain sur Rhône.

Le coût de ces travaux est estimé à 924 € HT selon le devis ONF du 15 mars 2010

Ils ne seront réalisés qu'à la condition d'obtenir la subvention de 50 % du coût HT de l'agence de l'eau soit part communale de 462 € HT.

L'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau sera effectuée par l'agent ONF responsable.

Eclaircie de plantation de résineux déficitaires :

Devis estimé par l'ONF au montant total HT de 6 885.00 €. Ces travaux d'exploitation sont susceptibles d'être subventionnés par la région pour la somme de 1500 € et de générer une recette issue de la vente des arbres de l'ordre de 4 800 €.

Le conseil accepte le devis présenté par l'O.N.F. à la condition expresse d'obtenir la subvention de la région. Dossier de subvention élaboré par l'agent O.N.F.

Informations et questions diverses :

Le Maire informe :

➔ Lors de la réunion du **P**rogramme d'**A**ménagement **C**oncerté du **T**erritoire, Monsieur Christian Monteil a **confirmé la dotation de 120 000 € de subvention** pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal. Le Maire apprécie cette aide et remercie le Président du Conseil général.

→ Une réunion de l'ensemble des conseils municipaux aura lieu le 06 mai 2010 à l'espace d'animation d'Eloise à 20 h30.

→ Le recensement de la population effectué du 20 janvier au 21 février a donné le résultat suivant : **408 habitants et peut être 410** selon que l'INSEE parviendra à contacter deux personnes, effectivement domiciliées sur la commune mais très difficiles à joindre.

→ **Le nettoyage de printemps sera organisé le 10 avril**, toutes les personnes intéressées peuvent s'y associer. Un petit casse croûte terminera cette journée.

→ **Charte d'aménagement du territoire** : Réflexion menée par les trois communautés de communes - Val des Usses, Pays de Seyssel et Semine - pour déterminer les priorités et besoins futurs en prévision de la mise en place d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

→ **Friches à molinie** : à la demande du CDRA l'association ASTERS 74 a établi une liste de sites présentant des espèces rares de fleurs et de faune à protéger. **La molinie est une herbacée** qui pousse dans les terrains humides et qui s'accompagne d'un cortège floristique particulier et protégé. Dans une démarche de gestion durable il est nécessaire de protéger ces zones.

→ **Jardins de la Haute Savoie** : Mathilde Millet, responsable pour St Germain sur Rhône de l'opération les Jardins de Haute Savoie, fait un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 17 mars à Eloise. Chaque commune a reçu du Contrat de Développement Rhône Alpes un cahier des charges. Une bonne collaboration des participants au Conseil Local de Développement a permis de faire remonter les attentes des communes participatives à ce projet.

→ **Fleurissement** : Quelques membres du conseil souhaiteraient revoir le fleurissement de la commune. Notamment un massif pourrait être planté à l'entrée du lotissement le Chatelard. Mesdames Mortier, Nguyen Van et Millet proposent de faire le tour de la commune pour déterminer les endroits les plus propices à ce fleurissement.

Le Maire,
Alain LAMBERT